

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

2023/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/26

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 08/06/2023

Date d'Affichage : 20/06/2023

Télétransmis le : 20/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VILOUDY Guy.

Était excusée avec pouvoir : DEBRION Cécile (pouvoir à GUERIN Muriel)

Secrétaire de séance : GUERIN Muriel

OBJET : Création d'un city stade : demande de subvention au titre du FDEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'installation d'une trentaine de constructions de maisons individuelles dans le village, essentiellement de jeunes ménages, l'objectif de la commune serait de construire un city stade afin de réunir plusieurs activités sportives sur le même site.

Le but est de proposer du lien social afin qu'adultes et enfants se rencontrent et échangent sur les différents sports proposés.

Le montant HT de ce projet s'élève à 98 000 €.

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière pour permettre la réalisation de cette opération

- Vu l'avis favorable des commissions travaux et finances

- Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement multisport « city stade ».

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDEC avec l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération.

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention au titre du Contrat Ambition Région avec l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au déroulement de ces demandes d'inscription pour l'obtention de subventions et à mettre en œuvre les procédures administratives pour l'exécution du chantier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,